

32ieme Dimanche du Temps Ordinaire par
le Diacre Jacques FOURNIER

La question de la Résurrection (Lc 20,27-38)

En ce temps-là, quelques sadducéens – ceux qui soutiennent qu’il n’y a pas de résurrection – s’approchèrent de Jésus et l’interrogèrent : « Maître, Moïse nous a prescrit : ‘Si un homme a un frère qui meurt en laissant une épouse mais pas d’enfant, il doit épouser la veuve pour susciter une descendance à son frère.’ Or, il y avait sept frères : le premier se maria et mourut sans enfant ; de même le deuxième, puis le troisième épousèrent la veuve,

et ainsi tous les sept : ils moururent sans laisser d'enfants.

Finalement la femme mourut aussi.

Eh bien, à la résurrection, cette femme-là, duquel d'entre eux sera-t-elle l'épouse, puisque les sept l'ont eue pour épouse ? »

Jésus leur répondit : « Les enfants de ce monde prennent femme et mari.

Mais ceux qui ont été jugés dignes d'avoir part au monde à venir et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari, car ils ne peuvent plus mourir : ils sont semblables aux anges, ils sont enfants de Dieu et enfants de la résurrection.

Que les morts ressuscitent, Moïse lui-même le fait comprendre dans le récit du buisson ardent, quand il appelle le Seigneur 'le Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob.'

Il n'est pas le Dieu des morts, mais

des vivants. Tous, en effet, vivent pour lui. »



Des Sadducéens, proches du Grand Prêtre, viennent trouver Jésus. Contrairement aux Pharisiens plutôt ouverts aux problèmes de leur temps, et donc aux idées nouvelles, les Sadducéens se réclamaient, eux, de l'immuable tradition des anciens. Ils n'acceptaient donc pas les Livres les plus récents, comme celui de Daniel ou ceux dits « des Maccabées », où commençait à émerger la foi en la résurrection des morts. Forts de leurs certitudes, ils viennent donc ici convaincre Jésus de l'absurdité d'une telle croyance...

Et cela semble si évident... Ils partent du Livre du Deutéronome, le Livre de la Loi par excellence : *« Si des frères habitent ensemble et que l'un d'eux meurt sans avoir de fils, la femme du défunt n'appartiendra pas à un étranger, en dehors de la famille ; son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme et fera à son égard son devoir de beau-frère. Le premier fils qu'elle mettra au monde perpétuera le nom du frère qui est mort ; ainsi son nom ne sera pas effacé d'Israël »* (Dt 25,5-6). Pour souligner encore le grotesque de la situation en cas de résurrection, ils envisagent le cas d'une femme qui aurait épousé sept frères puisque les uns après les autres seraient morts sans laisser d'enfants... *« Eh bien, à la résurrection, cette femme, de qui sera-t-elle l'épouse puisque les sept l'ont eu pour femme ? »* On imagine les rires et les moqueries...

Mais la résurrection n'est pas le retour à la vie d'ici-bas... Elle est « une recreation inimaginable, une transformation radicale de l'être humain »

(Hugues Cousin) qui participera, selon sa condition de créature, tout comme les anges, à la Plénitude de la nature divine... La chair sera alors totalement assumée par l'Esprit, une réalité « tout autre » à l'image et ressemblance du Dieu Tout Autre... Le Christ Ressuscité, apparaissant au milieu de ses disciples, parfois non reconnu au premier abord (Lc 24,15-16 ; Jn 20,11-18 ; 21,4 ; 21,12), en sera un exemple déroutant pour notre raison raisonnante...

Et Jésus reprend ensuite le Nom de Dieu que les Sadducéens employaient le plus souvent, par fidélité aux anciens : « *le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob... Il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants* », car « *Dieu n'a pas fait la mort, il a tout créé pour l'être* » et pour la vie (Sg 1,13-14). Moïse et Elie, « *apparus en gloire* » au jour de la Transfiguration du Christ, en sont le plus bel exemple (Lc 9,28-36)...

DJF